

2023_13

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_13

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DU LAUQUET POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS A
SAINT-HILAIRE – VALIDATION DU PARTI D'AMENAGEMENT ET REPRISE DES
INVESTIGATIONS DE CONCEPTION D'AVANT-PROJET ET PROJET**

Vu l'étude Flash portée par l'Etat sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie d'expertise technique sur la protection contre les inondations du village de Saint-Hilaire (ARTELIA ; septembre 2019) ;

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.15 du PAPI2 de l'Aude pour la protection de Saint-Hilaire ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de la Haute Vallée de l'Aude en date du 25 novembre 2021 approuvant le plan de financement de l'étude et autorisant le Président à effectuer toutes les démarches afin de réaliser les études de conception d'Avant-Projet, Projet et d'engager les procédures réglementaires correspondantes ;

Vu les incidences hydrauliques positives des différents scénarios du projet d'aménagement sur les enjeux habités, et la justification de l'absence d'incidences hydrauliques négatives sur les enjeux habités avoisinants, tel que démontré par les modélisations hydrauliques du cabinet d'études ARTELIA ;

Vu le parti d'aménagement et l'Avant-Projet initial (ARTELIA ; mars 2022) ;

Vu l'inscription de la phase travaux au dossier de labellisation du PAPI 3 de l'Aude (FA 6.9-b) pour un montant d'investissement maximal de 862.000€ HT.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le contenu de l'opération tel que proposé initialement dans le rapport d'Avant-Projet (AVP) rédigé par le cabinet d'études ARTELIA en mars 2022.

Monsieur le Président indique que les résultats de ce rapport d'Avant-Projet ont été présentés par le SMAH HVA et le SMMAR aux riverains dans le cadre d'une réunion publique en date du 24 mai 2022, d'une rencontre avec la Mairie en date du 30 juin 2022, et de rencontres individuelles avec les riverains en présence du négociateur GEOFIT durant le mois de juillet 2022.

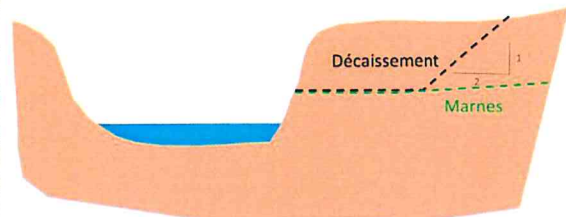
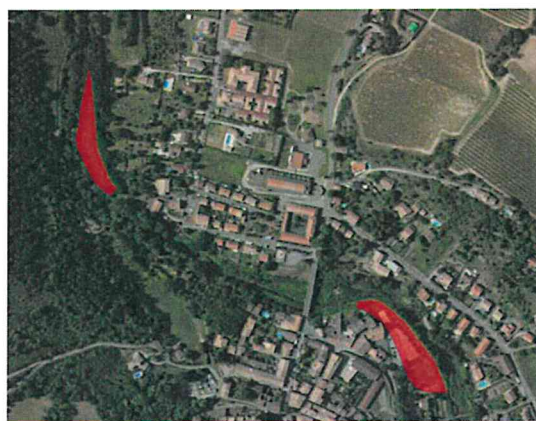
Monsieur le Président fait état des nombreuses réactions de la population faisant mention que le projet aurait une emprise foncière trop conséquente et injustifiée sur les parcelles cadastrales privées au regard d'autres scénarios alternatifs restant à étudier.

Monsieur le Président indique qu'en conséquence, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) a fait procéder à des sondages de sols complémentaires et à des modélisations hydrauliques supplémentaires afin, dans la mesure du possible, d'adapter l'aménagement pour concilier au mieux l'objectif du PAPI de mise en sécurité des habitants de Saint-Hilaire et les contraintes techniques, foncières, et financières.

2023_13

Suite à ces investigations complémentaires, le cabinet d'études ARTELIA a ainsi présenté à l'automne 2022 quatre nouveaux scénarios d'aménagements, dont deux ont été retenus par les co-financeurs du PAPI en Comité technique (COTEC) du 07/09/2022, et un a reçu une préférence par les membres du Comité de pilotage de l'étude (COPI) réunis en date du 20/10/2022.

Ce scénario d'aménagement retenu comprend des décaissements pour un volume de déblais de l'ordre de 11.000m³, sur une emprise foncière réduite à minima au droit des parcelles cadastrales privées et sans toucher aux jardins potagers du centre du village, mais permet néanmoins de baisser de 32cm à 26cm les hauteurs d'eau pour les crues d'occurrences cinquantennale et centennale, et de mettre hors d'eau 24 habitations. Le choix de ce scénario devrait permettre d'engager la réalisation des travaux d'aménagement dans un délai optimum à l'horizon 2024, tel que visé dans le dossier de demande de labellisation PAPI3.



Source : ARTELIA ; 2022

Scénario	Volume (m ³)	Coût € HT (estimation au stade esquisse)	Bâtis mis hors d'eau 50 ans	Impact max niveaux d'eau 50 ans	Bâtis mis hors d'eau 100 ans	Impact max niveaux d'eau 100 ans
Scénario retenu	10 700	320 000 €	24	- 32 cm	24	- 26 cm

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix.

APPROUVE le scénario d'aménagement tel que validé en COTEC et COPI à l'automne 2022 ;

APPROUVE la reprise des études de conception d'Avant-Projet et Projet sur la base de ce nouveau scénario d'aménagement ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'étude de protection d'enjeux habités à Saint-Hilaire, et à signer tous documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

REÇU A LA
S-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la
Haute Vallée de l'Aude,

Pierre BARDIES

